

# La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisse  
Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inginge • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorf • Oudrenne  
Püttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-les-Mines • Yutz • Zoufftgen



## Édito

Afin d'assurer au mieux sa mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom met régulièrement en œuvre différentes actions. La principale d'entre elles concerne bien entendu le suivi des activités de la centrale. Aussi, tout au long de l'année, les membres de la CLI participent aux inspections de l'ASN, prennent connaissance des bilans de résultats, de contrôles, etc. Le secrétariat de la CLI est quant à lui systématiquement informé par EDF d'éventuels événements significatifs. L'information du public représente également une large part des activités menées par la CLI de Cattenom. Dans ce domaine, si 2012 a vu le doublement de votre lettre d'information de la CLI, désormais devenue bimestrielle, 2013 connaîtra la mise en place d'un groupe de réflexion sur l'information pérenne à l'égard des riverains de la centrale de Cattenom. Enfin, dans le souci constant d'une information transparente au-delà des frontières et dans le prolongement du souhait exprimé lors du Sommet des Exécutifs de la Grande Région (20 avril 2011), l'ouverture de la CLI aux partenaires transfrontaliers se poursuit. La réunion plénière du 15 novembre dernier a d'ores et déjà accueilli les représentants du Luxembourg, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat. Pour sceller cette collaboration, un conventionnement avec les représentants communaux des partenaires allemands, luxembourgeois et éventuellement wallons sera à l'ordre du jour dès 2013. Ces conventions seront soumises à la signature lors d'une prochaine réunion de la CLI.

**Patrick Weiten,**  
Président de la CLI,  
Président du Conseil Général

## À LA UNE ●●●

# L'ASN impose des travaux à Cattenom

Après la publication, le 3 janvier 2012, des conclusions des Évaluations Complémentaires de Sûreté conduites en 2011 (suite aux événements survenus à Fukushima), l'Autorité de Sûreté Nucléaire a pris, le 26 juin 2012, des décisions fixant chacune une trentaine de prescriptions complémentaires destinées aux exploitants d'installations nucléaires, dont le CNPE de Cattenom fait partie.

Ces prescriptions sont des exigences techniques et documentaires supplémentaires fixées aux exploitants, dans des délais arrêtés. Elles conduiront à un renforcement significatif des marges de sûreté. Ces décisions imposent ainsi à EDF des travaux considérables impliquant notamment un investissement particulier en matière de ressources humaines et de compétences. Ces travaux lourds s'étendront sur plusieurs années.

### Des exigences fortes pour Cattenom

- EDF va devoir définir et mettre en place un « noyau dur », c'est-à-dire un ensemble limité de dispositions matérielles et organisationnelles permettant de maîtriser les fonctions fondamentales de sûreté dans des situations exceptionnelles.
- L'ASN a imposé qu'un troisième diesel (groupe électrogène de secours) soit installé sur chaque réacteur, et qu'il soit plus robuste que les groupes actuellement en place. Cette disposition permettra de mieux faire face à une situation de perte d'alimentation électrique, telle qu'elle s'est produite à Fukushima.

• Il est fondamental qu'un réacteur soit en permanence refroidi, même à l'arrêt. À Fukushima, la centrale avait perdu l'accès à sa source de refroidissement. Ainsi, l'ASN a imposé à l'exploitant de mettre en place une source froide de secours pour chaque réacteur.

• La Force d'action rapide nucléaire (FARN) devra être en mesure, dès fin 2012, d'intervenir sur un réacteur accidenté et d'y apporter des matériels de secours. Sur le site de Fukushima, aucun accès n'était possible pendant les jours suivant l'accident, en raison de l'absence de telles dispositions d'urgence.

• Les salariés devront bénéficier de formations renforcées pour intervenir en cas d'accident grave notamment.

C'est à présent à l'exploitant de se conformer à ces nouvelles exigences. L'ASN contrôlera leur respect sur le terrain et en tiendra informé le public, notamment via la CLI de Cattenom.

**L'ensemble des prescriptions concernant la centrale nucléaire de Cattenom est consultable sur le site [www.asn.fr](http://www.asn.fr)**



## CALENDRIER DES TRAVAUX

EN RÉPONSE AUX PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE L'ASN, DES MODIFICATIONS SERONT ENGAGÉES AU CNPE DE CATTENOM DÈS 2013.

1. Un diesel ultime secours (DUS) sera installé par réacteur entre 2014 et 2016, ce qui portera leur nombre à quatre. Dès 2013, quatre diesels provisoires seront installés pour assurer la transition.
2. Des moyens complémentaires d'approvisionnement en eau seront disponibles pour refroidir les réacteurs et les piscines de désactivation du combustible usé (entre 2014 et 2016).
3. De nouveaux moyens mobiles de sûreté seront stockés, sur le site, il s'agit d'équipements supplémentaires à utiliser en cas d'incident (effectifs depuis le 30 juin 2012).
4. La FARN doit être opérationnelle au 31 décembre 2014 pour intervenir sur des sites nucléaires abritant quatre réacteurs comme à Cattenom.
5. Un centre de crise local (nouveau bâtiment) sera construit afin de gérer un accident sur les quatre réacteurs en même temps (entre 2016 et 2017).

## CNPE de Cattenom

# Autorisations de rejets : comprendre la demande d'évolution

Afin de garantir toujours plus efficacement la sûreté nucléaire et améliorer la propreté des circuits de refroidissement des installations, EDF, exploitant de la centrale de Cattenom, demande à l'État une modification des limites de rejets chimiques liquides autorisées. Explications.

Le CNPE de Cattenom est actuellement confronté à deux problématiques techniques: d'une part, à un phénomène de colmatage (par dépôt d'oxyde métallique sur les parois internes des générateurs de vapeur<sup>1</sup>) et, d'autre part, au développement de légionnelles dans les circuits de refroidissement. Les solutions choisies par EDF pour remédier à ces deux problématiques, et présentant le plus faible impact possible sur l'environnement, nécessitent la modification de l'arrêté interministériel qui régit les rejets et prélèvements d'eau de la centrale.

## Rejets : qu'est-ce qui va changer ?

Les modifications demandées dans le cadre de ce dossier s'inscrivent dans les efforts continus d'amélioration, d'optimisation et de limitation de l'impact environnemental et sanitaire de l'installation. La modification principale du dossier porte sur la mise en œuvre d'un conditionnement chimique à haut pH<sup>2</sup> des circuits secondaires pour améliorer la sûreté de l'installation en limitant les phénomènes de colmatage et d'encrassement des générateurs de vapeur. Il découle de ce passage à haut pH les modifications induites et associées suivantes :

- remplacement des condenseurs en laiton par des condenseurs en titane, afin de pouvoir passer à un conditionnement haut pH des circuits secondaires. Cette modification aura pour conséquence une réduction des rejets

de cuivre et de zinc de la centrale, mais nécessite la mise en place d'un traitement anti-micro-organismes pathogènes ;

- mise en œuvre d'un traitement biocide des circuits de réfrigération des condenseurs afin d'éviter le développement de micro-organismes pathogènes dans les circuits de refroidissement des condenseurs. Cette modification aura pour conséquence le rejet de substances supplémentaires comme les nitrates ;

- mise en œuvre d'un traitement anti-tartre des circuits de réfrigération des condenseurs par injection d'acide sulfurique en continu afin de mieux lutter contre les phénomènes d'entartrage que subissent les circuits de refroidissement des condenseurs de Cattenom. Cette modification aura pour conséquence le rejet de sulfates et la diminution des rejets de chlorures ;

- évolution de la station de production d'eau déminéralisée en mettant en place un prétraitement complémentaire par osmose inverse de l'eau, ce qui permettra, entre autres, de réduire les rejets de sodium et de chlorures.

## Évolution des autorisations : le contrôle de l'État

Les rejets et prélèvements de la centrale nucléaire de Cattenom sont réglementés par l'État (arrêté interministériel du 23 juin 2004). Aussi, chaque modification de cet arrêté doit passer par son contrôle. Les modifications demandées par EDF, intégrant l'ensemble des

considérations relatives à la sûreté nucléaire, à la radioprotection ou à la protection de l'environnement (conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire), doivent alors passer par une procédure d'instruction du dossier.

Ce dossier de demande d'évolutions d'exploitation et d'évolution de certaines limites des autorisations de rejets est alors instruit par l'ASN qui s'appuie sur l'avis de plusieurs services de l'État. Conformément à la réglementation, une information a été faite au public (mise à disposition du dossier à la mairie de Cattenom et au centre d'information du public du CNPE du 15 novembre au 15 décembre 2012).

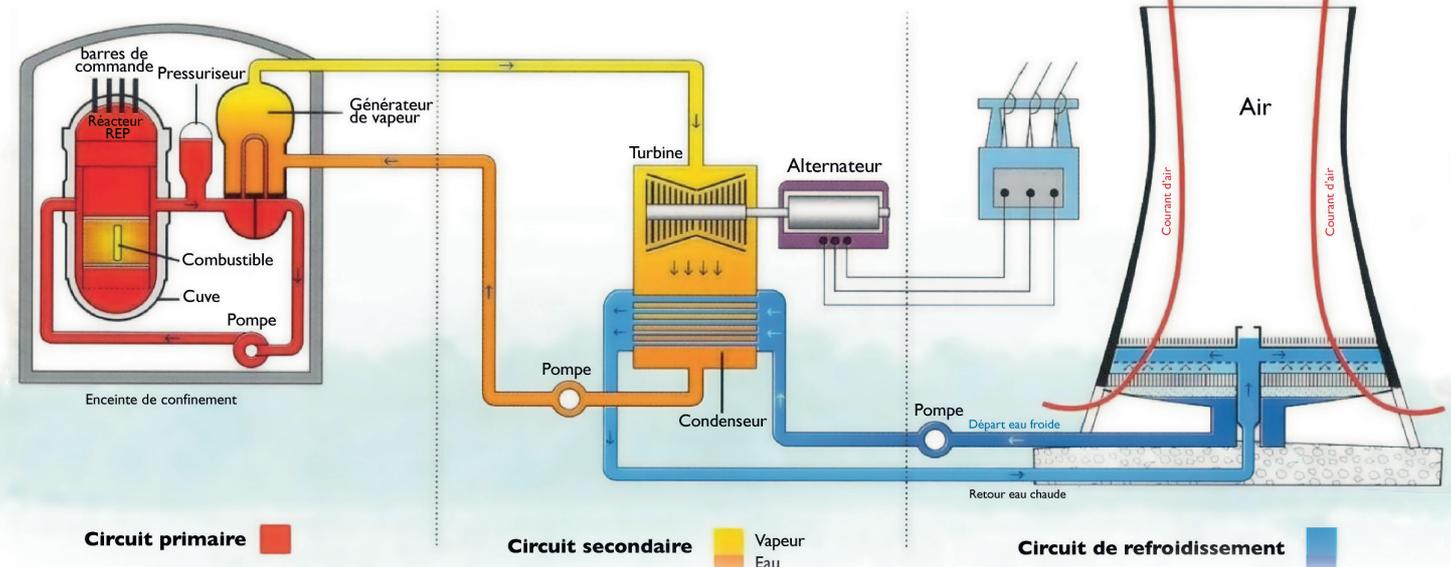
Une fois le dossier instruit, l'ASN sollicite le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) pour avis et la Commission Locale d'Information (CLI) pour observations.

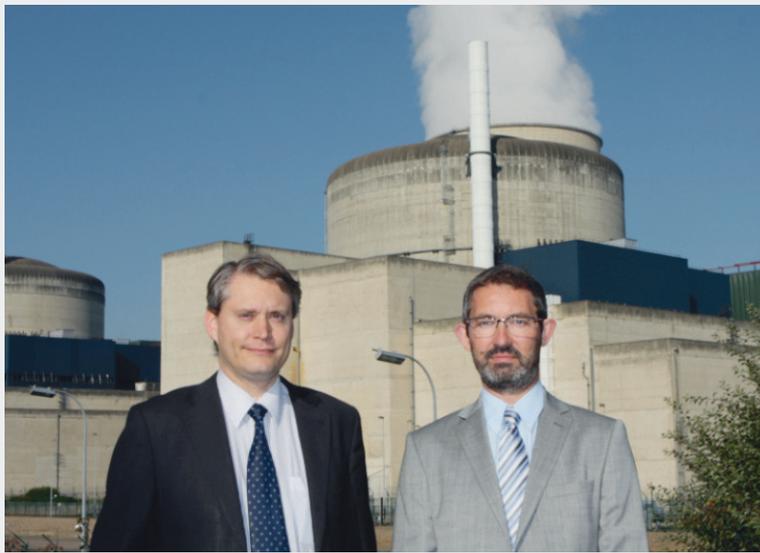
Au terme de la procédure administrative, la nouvelle autorisation sera constituée de deux parties: un arrêté ministériel fixant les limites en rejets d'effluents publié au Journal officiel et une décision de l'ASN précisant les modalités des prélèvements et des rejets d'effluents publiée au Bulletin officiel de l'ASN.

1. Échangeurs permettant le transfert de chaleur entre le circuit primaire et le circuit secondaire.

2. Le pH mesure l'acidité ou la basicité d'une solution. Ainsi, dans un milieu aqueux, une solution de pH = 7 est dite neutre; une solution de pH < 7 est dite acide; une solution de pH > 7 est dite basique.

## Le fonctionnement de la centrale





## En mouvement Un nouveau directeur pour le CNPE

**Guy Catrix** (ci-dessus, à droite) succède à Stéphane Dupré La Tour qui a rejoint la Direction stratégique du Groupe EDF à Paris.

**A**près 4 années passées à la tête du centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom, Stéphane Dupré La Tour a rejoint la Direction stratégique du Groupe EDF à Paris. Guy Catrix lui a succédé à la direction de la centrale lorraine le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Présent à la centrale de Cattenom depuis 4 ans en tant que Directeur délégué arrêt de tranche, Guy Catrix est originaire du Nord, marié et père de deux enfants. Ingénieur des Arts et Métiers, Guy Catrix a fait un parcours complet à la Division Production Ingénierie du Groupe EDF où il a occupé différents postes, notamment à la conduite, la sûreté ou la maintenance, mais aussi des missions transverses sur les facteurs humains et le management par la qualité.

## En chiffres Le CNPE en 2011

- Production : 34,3 TWh
- Événements sûreté de niveau I (sur une échelle qui en compte 7) : 2 anomalies
- Événements radioprotection de niveau 0 : 10
- Taux de fréquence des accidents du travail : 2,8
- Rejets de gaz : 1,3 Tbq pour une autorisation annuelle de 100 Tbq
- Rejets liquides : 0,83 Gbq pour une autorisation annuelle de 50 Gbq
- Déchets solides : 390 m<sup>3</sup>

Unités de mesures : TWh = térawatt-heure,  
Tbq = terabecquerel, Gbq = gigabecquerel.

### SUR LE TERRAIN

## Les membres de la CLI au service de l'information

**L'**Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle (ASVM) a eu beaucoup de difficultés pour entrer à la CLI de Cattenom. Cela ne l'a pas empêchée de prendre au sérieux la place qu'elle y occupe depuis quelques années, au sein du collège des associations concernées par l'environnement. Afin de rendre crédible son opposition au nucléaire, l'ASVM participe à toutes les réunions de la CLI et de l'ANCCLI à Paris, et, chaque fois que cela est possible, aux visites programmées de la centrale avec les inspecteurs de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Pour justifier notre opposition au nucléaire, nous pensons, depuis toujours, que seule la recherche d'une véritable information permet une critique honnête.

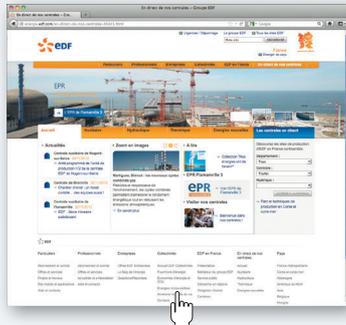
**Bernard Py**, Président de l'ASVM



# Activités de la CLI

## En savoir plus en ligne

De nombreuses publications (rapports, études, résultats...) sont régulièrement mises à la disposition du public par EDF et les différentes autorités de contrôle sur leurs sites Internet. Voici la liste des principaux acteurs du nucléaire en France.



### EDF : <http://energie.edf.com>

EDF, premier électricien nucléaire mondial, gère en France un parc de production nucléaire composé de 58 unités de production réparties sur 19 sites, dont celui de Cattenom. **QU'Y TROUVE-T-ON?** Actualités, explications techniques, notes d'information, brochures... **À NOTER:** le site héberge également celui de la centrale de Cattenom. **À TÉLÉCHARGER:** dossiers de presse, bilan 2011, rapport des ECS, rapport TSN 2011...



### L'ASN : [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire. Elle contribue à l'information des citoyens. **QU'Y TROUVE-T-ON?** Lettres de suites d'inspection, avis d'incidents, revue *Contrôle*, rapports sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, informations sur les situations d'urgence...



### L'IRSN : [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire est l'expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques. Le champ de compétences de l'IRSN couvre l'ensemble des risques liés aux rayonnements ionisants, utilisés dans l'industrie ou la médecine, ou encore les rayonnements naturels. **QU'Y TROUVE-T-ON?** Actualités, communiqués et dossiers de presse, avis aux autorités, rapports d'expertise, rapports présentés aux groupes permanents...



### Le RNM : [www.mesure-radioactivite.fr](http://www.mesure-radioactivite.fr)

Le Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement a pour mission de contribuer à l'estimation des doses dues aux rayonnements ionisants auxquels la population est exposée et à l'information du public. Il rassemble et met à la disposition du public des résultats de mesures de la radioactivité de l'environnement et des documents de synthèse sur la situation radiologique du territoire. **QU'Y TROUVE-T-ON?** Un module de recherche de mesures, des explications techniques, des chiffres clés...

La lettre de la CLI - N° 6 - 2<sup>e</sup> semestre 2012. Éditée par le Conseil Général de la Moselle. Directeur de la publication et rédacteur en chef: Patrick Weiten. Conception éditoriale et graphique, rédaction: **TEMA** presse, 03 87 69 18 01. Photographies: p. 1 © Ph. Gisselbrecht; p. 2 et 3 © EDF-CNPE de Cattenom; p. 4 Droits réservés. Impression: Groupe Socosp rint, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal. N° ISSN: en cours. Dépôt légal: décembre 2012. Tirage: 46 000 exemplaires.

## Les membres de la CLI

■ **Patrick Weiten**, Président de la CLI, Président du Conseil Général de la Moselle ■ **Yves Aschbacher**, Président de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan ■ **Patrick Bailly**, Maire d'Escheringe ■ **Dan Biancalana**, Échevin de Dudelange, représentant du SYLVICOL ■ **Michel Bender**, représentant de la CFDT ■ **Jean-François Bénévise**, Directeur général de l'ARS Lorraine ■ **Claude Bitte**, Président de la 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Général de la Moselle ■ **Guy Blaise**, représentant du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ **Jean-Marie Blanchet**, Conseiller Général du canton de Sierck-les-Bains ■ **Guy Catrix**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Nadine Conge**, Adjointe au Maire de Tervilly ■ **Marie-Marthe Dutta-Gupta**, Maire de Fixem ■ **Colonel Franz**, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Gaël Gaudouen**, Directeur du SIRACEDPC ■ **Anne Grommerch**, Députée de la circonscription de Thionville-Est ■ **Gérard Guerder**, Maire de Rodemack ■ **Marie-Laurence Herfeld**, représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **Marc Hoeltzel**, Délégué territorial de l'ASN Strasbourg ■ **Léon Hoff**, représentant de la CGC ■ **Didier Holz**, représentant de la CFTC ■ **Marc Houver**, DGS du Conseil Général de la Moselle ■ **Thomas Jackl**, Directeur administratif du Landkreis de Merzig-Wadern ■ **Pierre Jacques**, Maire de Boust ■ **Klaus Jensen**, Maire de Trèves ■ **Jean Klop**, Maire de Manom ■ **Maude Korsec**, représentant du milieu industriel désigné par la CCI de la Moselle ■ **Florien Kraft**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ **Jackie Lagrange**, Adjoint au Maire de Basse-Ham ■ **Jean-Pierre La Vallée**, Conseiller Général du canton de Metzervisse, Maire de Guénange ■ **Philippe Leroy**, Sénateur de la Moselle ■ **Josiane Madelaine**, Conseillère Régionale ■ **François Marzorati**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Bertrand Mertz**, Conseiller Général du canton de Thionville-Ouest, Maire de Thionville ■ **Charles Meyer**, Adjoint au Maire de Yutz ■ **Jean Oury**, représentant de l'Institut européen d'Écologie ■ **Michel Paquet**, Conseiller Général du canton de Cattenom, Président de la Communauté de communes de Cattenom et environs, Maire de Zoufftgen ■ **Anne Pedon-Flesch**, membre du CESE de Lorraine ■ **Marcel Philippon**, représentant de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique ■ **Dominique Pierre**, Directrice de la communication du CNPE de Cattenom ■ **René Pint**, représentant de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ **Bernard Py**, représentant et Président de l'Association pour la sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ **Isabelle Rauch**, Conseillère Générale du canton de Thionville-Est ■ **Frank Reimen**, Haut-commissaire à la Protection nationale du Grand-Duché de Luxembourg ■ **Éliane Romani**, Adjointe au Maire de Thionville ■ **Günther Schartz**, Landrat de Trier-Saarburg ■ **Michel Schibi**, Maire de Cattenom ■ **Thomas Seilner**, Agent expert du ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre ■ **Willy Seiwert**, Maire de Roussy-le-Village ■ **Christian Spiess**, représentant de la CGT ■ **Laurent Steichen**, représentant de la CC des Trois Frontières, Maire de Sierck-les-Bains ■ **Colonel Tarrillion**, représentant du Service d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Gérard Theis**, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Jean Wagner**, Maire de Gavisse ■

## La lettre de la CLI en ligne

Désormais, il vous est possible de consulter ou de télécharger tous les numéros de la lettre de la CLI du CNPE de Cattenom sur le site du Conseil Général de la Moselle, rubrique « Vivre la Moselle »:

[www.cg57.fr/cli](http://www.cg57.fr/cli)

